

30 jan 2026 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 30 janvier 2026](#)

Plan fédéral Gender mainstreaming

Sur proposition du ministre de l'Egalité des chances Rob Beenders, le Conseil des ministres a adopté le Plan fédéral Gender mainstreaming.

Ce plan est composé de deux parties par lesquelles les membres du gouvernement s'engagent collectivement :

- à mettre en œuvre le gender mainstreaming et ses principaux instruments
- à prioritairement intégrer la dimension de genre dans plusieurs politiques relevant de leurs compétences

Ce plan a été élaboré par le groupe interdépartemental de coordination (GIC) institué en vertu de la loi Gender mainstreaming du 12 janvier 2007, notamment sur la base d'un screening des exposés d'orientation politique des membres du gouvernement réalisé par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. La société civile a également été consultée.

Le ministre de l'Égalité des chances coordonnera la mise en œuvre de ce plan et en assurera le suivi, entre autres via la transmission des rapports semestriels de suivi au Conseil des ministres. La mise en œuvre de ce plan constituera une partie substantielle du rapportage que le gouvernement doit réaliser auprès du Parlement, conformément à la loi de 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs,
de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes
handicapées et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://beenders.belgium.be>
info@beenders.fed.be

JefBeckers
Porte-parole
+32 498 25 10 65
jef.beckers@beenders.fed.be